

Fiscalité par produit

TAXES				ÉCHANGES D'INFORMATION					
Taxe sur les opérations de bourse (TOB)				Précompte mobilier (PM)	PM sur "fonds obligataires" ⁽¹⁾	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)	
<small>Remarque importante : ce tableau reprend uniquement les taxes appliquées par la banque lors des opérations mentionnées. Ce document ne remplace pas les documents officiels tels que les fiches techniques, les prospectus, les brochures commerciales ou les DICL. D'autre part, il ne s'agit en aucun cas d'un conseil fiscal. Vous devez, si nécessaire, consulter votre conseiller fiscal afin de déterminer vos obligations fiscales en la matière. Pour les taxes liées aux opérations non mentionnées dans ce tableau (notamment celles applicables aux opérations sur titres qui ne sont pas initiées par vos telles que les fusions, les offres publiques d'achats, les augmentations de capital...), veuillez prendre contact avec votre interlocuteur ING habituel.</small>				Applicable à tous les clients sauf cas d'exonération légale (pour les conditions d'exonération, veuillez prendre contact avec votre interlocuteur ING habituel)	Applicable à tous les clients sauf cas d'exonération légale (pour les conditions d'exonération, veuillez prendre contact avec votre interlocuteur ING habituel)	Applicable uniquement dans le chef des contribuables assujettis en Belgique à l'impôt des Personnes Physiques	Applicable à tous les clients	Applicable à tous les clients qui ont leur résidence fiscale établie dans un Etat signataire du CRS autre que la Belgique	Applicable à tous les clients qui sont des "U.S. Specified Persons"
FONDS				Précompte mobilier (PM)	PM sur "fonds obligataires" ⁽¹⁾	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)	
SICAV (Société d'Investissement)	SICAV de distribution	Souscription	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
		Rachat	Non	Non	30 % sur la "plus-value" (2) sauf si les statuts prévoient la distribution annuelle de tous les revenus recueillis	Non	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	
		Païement de dividende	Non	30 % sur le montant des dividendes (après déduction de la taxe étrangère éventuelle)	Non	Non (sauf exceptions)	Communication du montant total des dividendes (avant frais et taxes)	Communication du montant total des dividendes (avant frais et taxes)	
	SICAV de capitalisation	Souscription	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
		Rachat	Sicavs publiques (4) en Belgique : 1,32 % (max 4.000 euros) Sicavs non publiques en Belgique : pas de TOB	Non	30 % sur la "plus-value" (2)	Non	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	
FONDS				Précompte mobilier (PM)	PM sur "fonds obligataires" ⁽¹⁾	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)	
Fonds Communs de Placement (FCP)	FCP de distribution	Souscription	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
		Rachat	Non	Non	30 % sur la "plus-value" (2) sauf si le règlement de gestion prévoit la distribution annuelle de tous les revenus recueillis	Non	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	
		Païement de coupon	Non	30 % sur le montant du coupon (après déduction de la taxe étrangère éventuelle) - sauf exceptions	Non	Non (sauf exceptions)	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)	
	FCP de capitalisation	Souscription	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
		Rachat	Non	Non	30 % sur la "plus-value" (2)	Non	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	Communication du montant total du rachat (avant frais et taxes)	
ETF ("trackers") de type fonds ET fonds cotés en Bourse	Achat (marché secondaire)	0,35 % : ETF de type : FCP DIS ou CAP, non EEE, non publiques en Belgique; SICAV DIS, non EEE, non publiques en Belgique; SICAV CAP, non EEE, non publiques en Belgique. (max 1.600 euros) ETF de type Sicavs de capitalisation publics en Belgique : 1,32 % (max 4.000 euros) 0,12 % ETF de type : FCP DIS ou CAP, EEE, publiques ou non en Belgique; FCP DIS ou CAP non EEE, publiques en Belgique; SICAV DIS, EEE, publiques ou non en Belgique; SICAV DIS, non EEE, publiques en Belgique; SICAV CAP, EEE, non publiques en Belgique. (max 1.300 euros)	Non	Non	Non	Taxe étrangère suivant le marché (ex : Stamp Duty au Royaume-Uni)	Non	Non	
	Vente (marché secondaire)	0,35 % : ETF de type : FCP DIS ou CAP, non EEE, non publiques en Belgique; SICAV DIS, non EEE, non publiques en Belgique; SICAV CAP, non EEE, non publiques en Belgique. (max 1.600 euros) ETF de type Sicavs de capitalisation publics en Belgique : 1,32 % (max 4.000 euros) 0,12 % ETF de type : FCP DIS ou CAP, EEE, publiques ou non en Belgique; FCP DIS ou CAP non EEE, publiques en Belgique; SICAV DIS, EEE, publiques ou non en Belgique; SICAV DIS, non EEE, publiques en Belgique; SICAV CAP, EEE, non publiques en Belgique. (max 1.300 euros)	Non	30 % sur la "plus-value" (2)	Non	Non	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	
	Païement de coupon (sur les fonds de distribution)	Non	30 % sur le montant du coupon (après déduction de la taxe étrangère éventuelle) - sauf exceptions	Non	Non (sauf exceptions)	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)		
ACTIONS				Précompte mobilier (PM)	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)		
Actions	Achat	0,35 % (max 1.600 euros) à l'exception des sociétés immobilières réglementées (SIR) : 0,12 % (max 1.300 euros)	Non	Non	Non	Actions françaises : Financial Transaction Tax (FTT) de 0,30 % si l'action répond aux conditions Actions italiennes : Financial Transaction Tax (FTT) de 0,10 % si l'action répond aux conditions Autres pays : taxe étrangère suivant le marché (ex : Stamp Duty au Royaume-Uni)	Non	Non	
	Vente	0,35 % (max 1.600 euros) à l'exception des sociétés immobilières réglementées (SIR) : 0,12 % (max 1.300 euros)	Non	Non	Non	Non	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	
	Païement de dividende	Non	30 % sur le montant des dividendes (après déduction de la taxe étrangère éventuelle)	Non	Oui dans la plupart des cas, en fonction du pays d'émission	Communication du montant total des dividendes (avant frais et taxes)	Communication du montant total des dividendes (avant frais et taxes)		
OBLIGATIONS				Précompte mobilier (PM)	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)		
Euro-obligations, obligations d'État, obligations structurées, bons de caisse	Souscription (nouvelle émission)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Achat	Avec capital garanti à 100 % : 0,12 % (max 1.300 euros) Sans capital garanti à 100 % : 0,35 % (max 1.600 euros)	Dans le système X/N : bonification de 30 % sur les intérêts courus Autres cas : non	Non	Obligations italiennes : 12,50 % (Government bonds) ou 26 % (Corporate bonds) sur les intérêts courus en cas de client non documenté	Non	Non		
	Rachat	Avec capital garanti à 100 % : 0,12 % (max 1.300 euros) Sans capital garanti à 100 % : 0,35 % (max 1.600 euros)	Notes IBIF et GIP de capitalisation : 30 % sur la différence entre le prix de vente et la valeur nominale + sur la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission si prix d'émission inférieur à 100 % Notes IBIF et GIP de distribution : 30 % sur la différence entre le prix de vente et la valeur nominale + sur la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission si prix d'émission inférieur à 100 % + 30 % sur les intérêts courus. Autres cas : non	Non	Obligations italiennes : 12,50 % (Government bonds) ou 26 % (Corporate bonds) sur les intérêts courus en cas de client non documenté	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	Communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)		
	Vente	Avec capital garanti à 100 % : 0,12 % (max 1.300 euros) Sans capital garanti à 100 % : 0,35 % (max 1.600 euros)	Dans le système X/N : prélèvement de 30 % sur les intérêts courus Autres cas : non	Non	Obligations italiennes : 12,50 % (Government bonds) ou 26 % (Corporate bonds) sur les intérêts courus en cas de client non documenté	Oui, communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)	Oui, communication du montant total de la vente (avant frais et taxes)		
	Païement de coupon	Non	30 % sur le montant du coupon (après déduction de la taxe étrangère éventuelle)	Non	Oui, en fonction du pays d'émission	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)	Communication du montant total du coupon (avant frais et taxes)		
	Remboursement en cash par l'émetteur (à l'échéance ou avant l'échéance)	Non	30 % sur la différence entre le prix de vente et la valeur nominale + sur la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission si prix d'émission inférieur à 100 % + 30 % sur les intérêts courus	Non	Non	Communication du montant total du remboursement (avant frais et taxes)	Communication du montant total du remboursement (avant frais et taxes)		
DÉPÔTS D'ARGENT				Précompte mobilier (PM)	Taxes étrangères	Common Reporting Standard (CRS)	Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)		
Comptes à vue Tous les comptes à vue (Compte à vue ordinaire ING, Compte Vert ING, ING Lion Account,...)	Païement des intérêts	Non	30 % sur le montant des intérêts	Non	Non	Communication du montant des intérêts	Communication du montant des intérêts		
	Livrets d'épargne réglementés, Livret Vert ING, Livret Orange ING, ING Lion Deposit, Livret ING Lion Premium et ING Epargne Tempo	Non	quotité non imposable (3) : 0 % quotité imposable : 15 % sur le montant des intérêts	Non	Non	Communication du montant des intérêts	Communication du montant des intérêts		
	Autres produits Comptes à terme, ING Long Term Account, ING Lion Fidelity Account, ING Flexibonus Account 3 ou 6, ING MC Account, ING Business Account, ING Invest Account, ING Relax, ING Notice Account...	Non	30 % sur le montant des intérêts	Non	Non	Communication du montant des intérêts	Communication du montant des intérêts		
Prêt-citoyen thématique ING	Non	30 % sur le montant des intérêts	Non	Non	Communication du montant des intérêts	Communication du montant des intérêts			

(1) Il s'agit des "OPC" au sens de l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 qui investissent plus de 10 % de leurs actifs en "créances" (obligations, dépôts d'argent, etc.), dont les parts ou actions ont été acquises à partir du 1er janvier 2018. Pour les parts ou actions (d'OPC) acquises jusqu'au 31 décembre 2017, le seuil reste fixé à 25 %.

(2) Calcul de la base taxable et liste des fonds de la gamme ING dans le scope : veuillez prendre contact avec votre interlocuteur ING habituel.

(3) Uniquement dans le chef des personnes physiques

(4) Publique si enregistrée auprès de la FSMA

